

NOTES DE VEILLE

sur les approches, méthodes, stratégies politiques, programmes et projets de développement



CEPOD

Renforcement de capacités



Ministère de l'Economie
et des Finances

Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD)

04, avenue Carde X rue Calmette - Dakar - Sénégal

TEL : 33 823 34 27 - FAX : 33 821 83 12

Email : cepod@cepodsn.org / site internet : www.cepodsn.org



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

Accès à l'information sur le crédit et sur les produits et services financiers

Rôle d'un bureau d'information sur les produits et services financiers

La faiblesse du taux de bancarisation (6%) au Sénégal est le fruit de deux réalités :

- ▶ du côté de l'offre, le fait que les banques ont tendance à mettre l'accent sur leurs relations avec les grandes entreprises et leurs clients du secteur moderne ;
- ▶ du côté de la demande, des entraves socio-culturelles ou/et un déficit d'information sur l'offre de produits et de services financiers.

Pour atténuer l'impact de ces deux réalités, l'on note depuis un certain nombre d'années :

- ▶ le développement de la microfinance ; et plus récemment un mouvement upscaling par lequel les services financiers décentralisés tentent de proposer des services à des PME qui, en grandissant, sortent de leur clientèle de base ;
- ▶ un intérêt croissant des banques pour les PME par un mouvement downscaling qui requiert, toutefois, des systèmes et qualifications adaptés ;
- ▶ des veillités d'institutions financières non bancaires de pénétrer le segment des PME à des fins de diversification à travers des opérations de crédit-bail, d'affacturage, de crédit au logement et d'assurance.

Ces trois différentes tendances s'appuient au moins sur trois résultats empiriques :

- ▶ malgré les défis à relever, fournir des produits et services financiers aux PME peut être (très) rentable ;
- ▶ dans ce domaine, les besoins de la petite entreprise sont différents de ceux de la moyenne entreprise ;
- ▶ les produits et services financiers ne se limitent pas au crédit.

Dans un tel contexte, le rôle d'un bureau d'information sur les produits et services financiers est de :

- ▶ faciliter un accès élargi et loyal au crédit à travers la réduction de l'asymétrie d'information entre les prêteurs et les emprunteurs ;
- ▶ créer les conditions nécessaires à des prêts plus performants à travers une meilleure évaluation du risque et l'amélioration de la qualité du portefeuille de prêts ;
- ▶ prévenir le surendettement en permettant aux institutions financières de mieux appréhender le taux d'endettement des demandeurs de prêts et leur capacité à assurer un service correct de la dette ;
- ▶ renforcer la rentabilité des relations financières avec les PME à travers le développement du crédit scoring et le rating de certains produits financiers.

Plus généralement, les bureaux d'information sur les produits et services financiers contribuent à maintenir le nombre et l'impact des incidents de paiement dans des normes acceptables.

Rôle d'un bureau d'information sur le crédit

Si le rôle du bureau d'information sur les produits et services financiers est d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre, il existe aussi des préoccupations comparables du côté de la demande. Le coût de l'administration d'une convention de prêt et le taux d'intérêt subissent l'effet des précautions jugées nécessaires par le prêteur pour se couvrir contre les risques de détournement d'objectif liés à un comportement non conforme de l'emprunteur. C'est le rôle du bureau (ou registre) d'information sur le crédit de renseigner les prêteurs éventuels sur les comportements passés ou plausibles d'un candidat à un prêt.

Un exemple spécifique en est le « bureau du crédit » que la SFI peut aider à mettre en place. Il s'agit d'une organisation qui opère sur la base d'un ensemble très strict de règles et un cadre juridique approprié. A travers le bureau du crédit, seuls les membres enregistrés échangent des données factuelles agrégées pour un objectif autorisé par voie législative. L'utilisation des données de bureau à des fins de marketing est interdite.

Les bureaux de crédit aident les prêteurs à travers l'amélioration du taux de remboursement ; ce qui permet également d'accroître l'effet de levier des fonds de garantie des prêts concernés. Les bureaux de crédit aident aussi les emprunteurs à qui ils offrent la possibilité de se bâtir une réputation de son payeur à apporter dans le futur en garantie à des demandes de prêts, qui, au passage, commande un accès plus facile au crédit à un coût moins élevé.

Une fois qu'un prêt est accordé, le bureau du crédit émet des informations sur le comportement de l'emprunteur dans le sens de limiter les risques d'aléa moral. L'existence d'un bureau de crédit est particulièrement important quand les banques prennent des décisions sur la base des informations dont elles disposent sur les individus et les PME. Si la situation financière est un bon indicateur sur le comportement prévisible d'une grande entreprise, pour les petits emprunteurs, l'historique des comportements vis-à-vis du prêt et du prêteur est à prendre en compte dans l'analyse du risque de défaut de paiement.

Les données collectées par les bureaux ou registres de crédit permettent aux prêteurs de recourir à des systèmes automatisés d'aide à la décision comme le scoring, pour l'analyse des demandes de celles des prêts à la consommation et petits emprunteurs. Cela permet de réduire les frais administratifs des institutions de prêts et de réduire le coût du crédit. D'après les résultats de l'enquête Doing Business 2004 de la Banque mondiale; l'accès à l'historique du comportement des emprunteurs à travers des bureaux ou registres de crédit permet de réduire de 25% les délais de traitement des demandes de prêts le coût et les cas de défaut de paiement.

Dans beaucoup de pays, l'Etat, soit crée un bureau de crédit public, soit oblige les banques à partager l'information sur le crédit. Cependant, souvent les grandes banques et parfois les banques publiques, sont réticentes à partager l'information sur leurs clients par crainte de perdre leur rente de monopoles. Surtout quand le secteur bancaire est relativement concentré, les banques dominantes peuvent vouloir éviter qu'on leur « vole » leurs meilleurs clients.

L'Etat doit donc appeler à un partage responsable de l'information.

En Inde, les institutions financières régulées sont tenues de fournir les informations (positives ou négatives) disponibles aux bureaux de crédit privés. Au Mexique, l'autorité de régulation oblige les banques à consulter un rapport sur le crédit avant d'octroyer un prêt. L'obligation fondamentale d'un bureau de crédit

est de créer la confiance parmi les membres et de garantir aux emprunteurs que l'information recueillie ne sera ni manipulée par des personnes non habilitées ni utilisée de façon abusive. En appui, l'Etat doit assurer la protection des consommateurs ; en particulier, l'emprunteur doit avoir accès aux rapports sur leur propre crédit et à un processus transparent de remise en cause de toute information erronée. En outre, il est souvent interdit aux bureaux de crédit de partager l'information sur un emprunteur sans le consentement par écrit de ce dernier.

Une conséquence de l'obligation fondamentale de rassurer les membres et les emprunteurs est que les bureaux de crédit privés tendent à être la propriété, au moins partielle, d'un partenaire stratégique international, neutre et expérimenté. Parmi les bureaux de crédit internationaux l'on peut citer CRIF, Dunn Bradstreet, Expedia, Experian, Trans Union.

On associe à l'existence de bureaux ou registres de crédit des délais de traitement des dossiers de crédit plus courts, des coûts et des taux de défaut de paiement plus faibles, un accès élargi au crédit, un accroissement du volume de crédit octroyé. L'effet est d'autant plus significatif et favorable que l'information partagée sur les emprunteurs est complète et positive. D'après les résultats empiriques établis, une meilleure collecte de l'information sur le crédit bénéficie aux petites et nouvelles entreprises, notamment en assouplissant le degré de rationnement du crédit auquel elles sont confrontées.

En somme, l'expérience internationale enseigne qu'un bureau de crédit proprement structuré et géré est une activité rentable, qui contribue au renforcement des marchés du crédit hypothécaire, du crédit-bail, du crédit automobile, de la carte de crédits et de la titrisation des papiers de crédit à la consommation.

En termes d'infrastructures, un bureau de crédit consiste en :

- ▶ un groupe de prêteurs ;
- ▶ une base de données ;
- ▶ un groupe d'utilisateurs ;
- ▶ des technologies de collecte manuelle et automatique et de distribution de données ;
- ▶ un logiciel approprié.

Les bureaux qui existent en Indonésie, Malawi, Philippines, Thaïlande, Vietnam et autres parmi les 54 pays ou plus qui en ont déjà créé un, ont un Code de conduite aligné sur les lois nationales régissant le partage d'information et le secret bancaire, en référence à des normes bien établies dans des marchés financiers plus développés.

Les codes de conduite adoptés comprennent les règles suivantes :

- ▶ l'information est partagée sur le principe de la réciprocité ;
- ▶ les données fournies doivent respecter les exigences légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur ;
- ▶ les données partagées ne peuvent être utilisées en dehors des adhérents au Code de conduite ;
- ▶ l'accès aux données partagées est restreint ou suspendu pour les membres qui ne respectent pas le Code de conduite ;
- ▶ l'accès aux données partagées peut être refusé aux membres qui fournissent des informations non-conformes ou ne fournissent pas d'informations.

Les bureaux de crédit ont besoin du soutien de la Banque centrale et des Autorités de régulation, ainsi que de l'appui d'institutions financières bancaires et non-bancaires qui comprennent les avantages qu'ils recèlent :

- ▶ la disponibilité à bonne date d'une information précise et fiable sur les emprunteurs potentiels ;
- ▶ une meilleure maîtrise du risque qui mène à des taux d'intérêt plus faibles ;
- ▶ la preuve à l'attention des investisseurs internationaux de l'existence dans le pays d'un système éprouvé de gestion du risque.

L'information recueillie dans un rapport type d'un bureau de crédit comprend :

- ▶ les informations généralement couvertes par un rapport sur le crédit à la consommation ;
- ▶ les informations généralement couvertes par un rapport sur le crédit commercial.

Les types de rapport, que l'on peut obtenir du Bureau de crédit sont les suivantes :

Nom	Contenu
Résumé du rapport	Information sur l'encours total d'un emprunteur.
Rapport détaillé	Information sur l'encours par type de crédit et nouvelles demandes de l'emprunteur.
Rapport sur le crédit automobile	Information sur les véhicules utilisés comme garantie de prêts.
Informations supplémentaires sur demande	Informations sur les adresses les numéros de téléphones, les noms des employeurs et les postes occupés par le client les trois dernières années.

Expériences internationales et perspectives

En Indonésie, il existe un bureau de crédit public mis en place par la Banque Centrale et qui fournit des rapports d'informations, conformément aux Loi et règlements en vigueur et couvrent :

- ▶ les banques commerciales publiques et privées et les fournisseurs non bancaires de cartes de crédit qui sont tenus de soumettre les données collectées sur les personnes physiques et morales, bénéficiaires de prêts ;
- ▶ les institutions financières non bancaires, les compagnies d'assurances, les sociétés de placement de titres, les sociétés de capital-risque, les coopératives d'épargne et de crédit et autres institutions qui font des prêts.

En Malaisie, le Bureau de Crédit est également mis en place par la Banque Centrale et collecte l'information sur le crédit auprès de plus de 50 institutions financières :banques commerciales, banques islamiques, autres sociétés financières. Sur tout emprunteur, les institutions financières malaisiennes sont tenues de faire parvenir au Bureau de crédit :

- ▶ les informations personnelles telles que nom, numéro d'identification, adresse, etc. ;
- ▶ des données relatives au comportement d'emprunteur : type de crédit, plafond, encours, actions juridiques en cours, etc.

En Afrique Sub-Saharienne, à l'exception de l'Afrique du Sud, il n'existait pas jusqu'en 2007, de bureau de référence de crédit (BRC) fonctionnant pleinement. Un petit nombre de pays (Mozambique, Nigeria et Rwanda) disposaient de registres du crédit opérés par la Banque centrale en appui à ses missions de supervision du secteur bancaire.

Cependant, depuis le milieu des années 1990, des réformes juridiques sont introduits pour permettre l'entrée en activités de BRC dans des pays comme le Ghana, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie. En outre, au moins trois BRC privés sont en activités au Nigeria. De même, des initiatives ont été lancées dans le sens de permettre l'entrée en activité de nouveaux BRC au Ghana, au Kenya, au Nigeria et en Ouganda entre 2007 et 2010.

Au Kenya, la loi bancaire a été amendée en 2006 dans le sens d'amener les institutions financières à partager l'information sur le crédit avec des BRC agréées. En Ouganda, la Banque centrale a émis une directive qui rend obligatoire la participation des institutions financières aux activités d'un BRC et à la sélection par

appel d'offres d'un opérateur qui aura le monopole de la diffusion de l'information sur le crédit pendant trois ans.

En Tanzanie, la loi disposait dans un premier temps que la Banque centrale gère une base de données et agréé les BRC.

En Angola, l'initiative de créer un BRC est d'abord venue du secteur privé. La Banque centrale a ensuite décidé de mettre en place un système d'enregistrement de l'information de référence sur le crédit dont la gestion est confiée à un opérateur qualifié.

Au Mozambique où il existait en 2007 un système public d'information sur le crédit, les nouvelles orientations allaient dans le sens d'en confier la gestion à un opérateur privé à identifier au plus tard en 2011.

Le Bureau de crédit de Malaisie envisage de mettre en place des produits et services à valeur ajoutée tels que le scoring et les indicateurs altérant sur les risques d'incidents de paiements.

Un exemple d'institutions de financement des PME qui peut trouver un intérêt dans la mise en place de bureau de crédit au Sénégal est la banque dont le concept connaît également des mutations depuis des années.

Banques de développement des PME

Les PME ont besoin de financement pour croître, générer des revenus et des profits accrus, payer des impôts et taxes, créer des emplois et éventuellement des devises. La formation dans les qualifications de base, l'assistance et le conseil techniques, les liens avec le marché et le mentorat sont également des besoins. Le concours financier n'est pas le seul besoin des PME.

Au fur et à mesure qu'elles grandissent, les PME ont besoin d'un management plus fort et d'une meilleure gouvernance, particulièrement plus de fonds propres. Les banques de développement des PME qui réussissent prennent en compte toute la gamme des besoins de la clientèle en plus de l'apport de crédit.

Comme banque des PME dans un pays en développement, Plantersbank est en activité aux Philippines depuis 1961. Elle fournit aux PME tous les produits et services qu'elles peuvent trouver dans une banque commerciale, directement ou à travers des partenariats, des modules de formation, du conseil financier et du capital-risque. Avec des actifs d'une valeur de 760 millions de dollars, des bénéficiaires de 7 millions de dollars et 65 agences, Plantersbank tente de concilier profit et

développement dans ses relations avec les PME. D'autres exemples de banques des PME cités dans la littérature économique se trouve en Ouganda, au Bangladesh, en Inde et au Brésil.

L'expérience empirique montre que les traits caractéristiques d'une banque des PME qui réussit sont :

- ▶ une gestion commerciale ;
- ▶ un management indépendant, professionnel, rendant compte à un conseil d'administration qualifié ;
- ▶ des actionnaires majoritairement (mais non exclusivement) privés ;
- ▶ un actionnariat à large base, comprenant des investisseurs nationaux et internationaux ;
- ▶ des partenariats avec des ONG, des partenaires techniques et financiers (SFI et BAD) et des fournisseurs de capitaux de type fonds propres, en vue de renforcer les capacités du département PME et des PME elles-mêmes ;
- ▶ un clair engagement à faire à la fois des bénéficiaires et du développement.

Pour créer les meilleures conditions de réussite des programmes d'accès des PME au financement, le Gouvernement a d'abord à :

- ▶ rendre l'environnement institutionnel et juridique des PME plus efficient et plus lisible ;
- ▶ simplifier les procédures de création (et de fermeture) d'entreprises ;
- ▶ assister les banques et institutions financières qui le désirent à renforcer leurs capacités techniques et financières à traiter les demandes de prêts des PME et à analyser l'environnement des prêts aux PME ;
- ▶ apporter un concours financier aux prestataires de services, de formation et de mentorat aux PME, lié au développement des prêts bancaires dont bénéficient les PME ;
- ▶ encourager la concurrence dans le secteur bancaire et une capitalisation appropriée des banques et institutions financières ;
- ▶ encourager la Banque centrale à établir des normes de provisionnement sur les prêts PME favorables au développement des PME ;
- ▶ encourager la création d'entreprises par des incitations fiscales ;
- ▶ nouer des partenariats avec les ONG et d'autres acteurs dans l'appui et le renforcement des capacités des PME.

Par Aliou FAYE